

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°40/2020

Nomenclature ACTE :  
5.4 Désignation de représentants

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
15	14	15 Pour : Cf corps de la délib. Contre : Abstention :

Date de la convocation :  
22 juillet 2020

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le :

L'an deux mil vingt, le **mardi 28 juillet** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu non habituel de ses séances au vu du contexte sanitaire actuel, sous la présidence de Stéphanie CUSIN-PANIT, maire.

**Etaient présents** : Stéphanie CUSIN-PANIT, Gilles JACQUET, Josette DOURBIAS, Denis BONNEAU, Nicole BUVIN, Olivier PERRIER, Cheyenne GREAULT, Emilie BERGONHE, Yolande PASQUET, Damien LESPINASSE, Nicolas CHEVALLIER, Aurélie GILBERT, Christian FOURNET et Philippe PERCHE formant la majorité des membres en exercice.

**Pouvoir** : André EMMENDOERFFER à Josette DOURBIAS

A été nommée **secrétaire de séance** : Nicole BUVIN

**ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU  
SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ENERGIE DE  
L'ALLIER (S.D.E. 03)**

Madame le Maire rappelle l'adhésion de la commune au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (S.D.E. 03).

Les statuts du syndicat prévoient que les communes dont la population municipale est inférieure au seuil de 5 000 habitants, désignent un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger à l'assemblée plénière du S.D.E. 03.

Cette assemblée plénière élit ensuite en son sein des délégués au Comité Syndical restreint du S.D.E 03, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentés par un collège électoral de communes.

Conformément à l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour représenter la commune auprès du syndicat.

**CANDIDATS AU POSTE DE DELEGUE TITULAIRE :**

- Gilles JACQUET,
- Philippe PERCHE

**RESULTAT DU VOTE :**

Ont obtenu, après vote à bulletin secret :

- Gilles JACQUET : 8 voix (huit voix)
- Philippe PERCHE : 7 voix (sept voix)

**CANDIDAT AU POSTE DE DELEGUE SUPPLEANT :**

- Denis BONNEAU

**RESULTAT DU VOTE :**

Ont obtenu, après vote à bulletin secret :

- Denis BONNEAU : 10 voix
- Philippe PERCHE : 1 voix
- 4 bulletins blanc

Vu les résultats des élections,  
Le Conseil Municipal désigne :

Comme délégué titulaire :

- Gilles JACQUET- Adresse : Les Prés Dimanche– 03190 HERISSON

Comme délégué suppléant :

- Denis BONNEAU – Adresse : Les Ingarands – 03190 HERISSON

pour siéger à l'assemblée plénière du S.D.E. 03 et à la Commission  
Consultative Locale.

Et transmet cette délibération à Monsieur le Président du S.D.E. 03.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Hérisson, le 30 juillet 2020

Le Maire,



Stéphanie CUSIN-PANIT